

Signature d'une convention de contractualisation :  
les efforts de gestion de m2A soulignés par l'État

**Le 22 juin 2018, Laurent Touvet, Préfet du Haut-Rhin et Fabian Jordan, Président de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) ont officiellement signé la convention de contractualisation entre l'État et l'agglomération mulhousienne dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.**

### **Une gestion vertueuse, une relation de confiance avec l'État**

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 pour la période 2018-2022 fait participer les collectivités territoriales à la réduction du déficit public et à la maîtrise nécessaire de la dépense publique. La signature d'une convention « État - m2A » officialise et souligne la démarche de l'agglomération mulhousienne en matière de réduction des dépenses publiques. Approuvé lors du dernier conseil d'agglomération le 18 juin dernier, cet accord fixe trois objectifs de « bonne gestion ».

### **Objectif N°1 : maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement**

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques prévoit un objectif national des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre ne dépasse pas un taux de croissance annuel de +1,2%.

**Mulhouse Alsace Agglomération a déjà opéré des efforts significatifs de gestion entre 2014 et 2016 qui se traduisent par une maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement de +0,78% sur cette même période. L'Etat a donc autorisé, au vu du sérieux affiché par l'agglomération, une revalorisation du taux d'évolution annuel à +1,275%, au lieu de 1,2 %, représentant une marge de manœuvre de +1,02 million d'euros.**

### **Objectif N°2 : réduction du besoin de financement**

Le besoin de financement correspond aux emprunts contractés minorés des remboursements de dette. Le contrat signé entre l'État et m2A contient un objectif de réduction du besoin de financement pour le budget principal.

### **Objectif N°3 : capacité de désendettement**

La capacité de désendettement constitue un indicateur de solvabilité financière et mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la totalité des emprunts contractés si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement. La capacité moyenne de désendettement de m2A est d'ores et déjà de 11,9 années sur la période 2014/2016 quand la loi de programmation prévoit un plafond de référence à 12 années.

### Deux rencontres annuelles pour un suivi précis

Dans le cadre du suivi de l'exécution de cette convention, deux rencontres annuelles sont programmées entre le Préfet et m2A.

Pour évaluer le respect de l'objectif, la loi prévoit que le bilan réalisé annuellement prend en compte :

- un éventuel changement de périmètre budgétaire ou géographique,
- les transferts de compétences entre collectivités et de charges entre m2A et ses communes membres,
- les éléments exceptionnels revêtant un caractère imprévisible (événements climatiques, catastrophes naturelles, sinistres graves...) affectant significativement le résultat.

**Par cette signature, Mulhouse Alsace Agglomération affirme à nouveau sa volonté de poursuivre ses efforts vertueux de gestion tout en investissant durablement pour l'avenir du territoire.**

#### **PRESSE m2A**

Thomas DE GRUTTOLA  
Directeur de la Communication de m2A  
Cabinet du Président  
06 40 97 28 31  
thomas.degruttola@mulhouse-alsace.fr

#### **Contact presse :**

Bureau de l'information et de la communication  
Cabinet du Préfet - Préfecture du Haut-Rhin  
☎ 03 89 29 20 05 – 03 89 23 21 06 – 03 89 29 20 14

Retrouvez nos publications sur

